

Dijon, le 21 février 2014.  
Aux sympathisants.

Madame, Monsieur, Cher(e)s ami(e)s,

Vous êtes une personne à mobilité réduite, une personne âgée en rupture d'autonomie, ou tout simplement une personne valide sensible aux multiples situations de handicap que vivent au quotidien plusieurs millions de personnes dites handicapées ou âgées parce qu'elles sont confrontées à de nombreux obstacles en matière de cadre bâti, notamment de cadre bâti d'habitation, **ce courrier vous concerne.**

En effet, poursuivant la tâche de son prédécesseur, M. Benoist Apparu comme ministre du Logement du gouvernement de M. Nicolas Sarkozy, Mme Cécile Duflot a conduit à ce que les Organismes du 1 % logement ne financent plus l'adaptation des logements existants occupés par des personnes à mobilité réduite.

Puis, reprenant les contrevérités de son prédécesseur, elle a publiquement affirmé au nom du Gouvernement que l'obligation d'accessibilité du cadre bâti d'habitation entraînait un surcoût de l'ordre de 15 % des biens immobiliers construits, et ce malgré nos démonstrations attestant qu'un appartement intelligemment conçu ne conduit à aucun surcoût ! Et si des difficultés économiques peuvent le cas échéant conduire à moins construire, rien ne peut justifier de mal construire les biens durables que sont les logements.

Aujourd'hui, son opposition à l'abaissement à R+3 du seuil d'obligation d'ascenseur, figé à R+4 depuis 1980, ne peut qu'accroître les difficultés rencontrées par les personnes dites handicapées à acquérir leur autonomie et aux personnes vieillissantes à la conserver, et ce contrairement aux engagements internationaux de la France !

Et pourtant, nous n'avons cessé de démontrer au travers de nos nombreux courriers et de nos nombreux entretiens avec les responsables gouvernementaux, qu'en raison de la progression démographique, du nombre sans cesse croissant d'accidents de la vie et des progrès conjoints de la médecine sauvant de nombreuses vies humaines mais au prix de lourdes séquelles résiduelles, le nombre de personnes dites handicapées ne cesse de croître tandis qu'en fonction de l'allongement de la durée de la vie, le nombre de personnes âgées en rupture d'autonomie ne cesse lui aussi d'augmenter et augmentera de façon encore plus importante au cours des années qui viennent.

C'est pourquoi il est intolérable, Madame, Monsieur, que le Gouvernement fasse mine d'ignorer, la perte certifiée entre 2006 et 2010 de plus de 74.000 logements HLM desservis par ascenseur ( et vraisemblablement de près de 90.000 de 2006 à 2013) conséquence d'opérations de rénovation urbaine conduisant à détruire, ce que personne ne saurait regretter, des grands immeubles des années 60 et à les remplacer par des immeubles plus petits, certes gage d'un habitat à taille humaine pour ceux qui peuvent en profiter, mais source d'exclusion pour d'autres car dépourvus d'ascenseur !

Comme il est intolérable qu'il fasse mine d'ignorer que l'obligation d'accessibilité ne concerne que appartements en rez-de-chaussée ou desservis par ascenseur et les maisons individuelles vendues 'clés en mains' ou proposées à la location, soit guère plus d'un logement nouveau sur trois, et non pas tous les logements !

C'est pourquoi, cette décision sonne comme un défi au bon sens, et de surcroît à l'honneur, car contrairement à diverses déclarations gouvernementales, la loi du 11 février 2005 n'a pas été adoptée à l'unanimité, les parlementaires de Gauche et « écologistes'(!) ayant voté contre, aux motifs parfaitement justifiés qu'elle ne permettrait pas de répondre aux besoins des personnes dites handicapées dans la plupart des domaines fondamentaux. Et c'est incontestablement le cas en matière de cadre bâti d'habitation !

Bien entendu, notre Association a déjà engagé des discussions à l'échelle nationale avec d'autres associations de personnes dites handicapées motrices pour permettre le rassemblement le plus large en vue du combat à mener. Mais l'expérience nous a appris que si nous souhaitons une mobilisation unitaire du Mouvement associatif, il fallait nous-mêmes nous mobiliser sur le terrain.

C'est pourquoi, face à une telle décision contraire aux intérêts des personnes à mobilité réduite d'aujourd'hui et de demain, **nous vous appelons, Madame, Monsieur, Chers Ami(e)s, à nous soutenir dans les combats que nous voulons de toutes nos forces opposer à cette aberration**, et vous adressons dans cet esprit en complément un courrier à adresser par mail au Premier Ministre précisément à : [cecile.courreges@pm.gouv.fr](mailto:cecile.courreges@pm.gouv.fr) et merci de l'envoyer également en cc à [contact@anpihm.org](mailto:contact@anpihm.org) ) et un courrier à adresser à vos élus à quelque niveau qu'ils soient, et aux différents candidats qui sollicitent vos suffrages en cette période électorale qui s'ouvre au plan municipal, comme au plan européen quelques semaines plus tard, courrier à diffuser et à faire reprendre par tous vos amis, concernés ou simplement sensibles, par la difficile accessibilité du cadre bâti d'habitation.

Madame, Monsieur, Cher(e)s Ami(e)s, nous manquerions à tous nos devoirs si collectivement nous ne nous mobilisons pas pour ce combat essentiel qui, répétons-le, ne concerne pas seulement les personnes dites handicapées d'aujourd'hui, mais aussi pour le futur l'immense majorité de la population.

**Alors, tous ensemble, mobilisons-nous dès maintenant !**

Pour le Conseil d'Administration.  
Vincent Assante.

